

Séance du 02 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 octobre à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 24 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Régis CHOPIN, Maire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 09/10/11 : Mmes M. BOUCARD, G. FIGARD, A. GELEY (a/c des questions diverses) L. NAEGELLEN, B. PANOUILLOT (a/c de la question n°2), E. VERNEREY, MM. J.P. BAUDOT, A. CHARDONNENS, R.CHOPIN, O. DEMANDRE, N. JOLY.

Absents excusés :

Avec procuration de vote : J.B. CHAPUIS à R.CHOPIN
V. MATARESE à O. DEMANDRE

Sans procuration de vote : N. DEPREZ, T. ESCODA, A. GELEY (jusqu'aux questions diverses), B. PANOUILLOT (jusqu'à la question n°1).

Votants : 11/12

Secrétaire de séance : Mme M. BOUCARD

2024.10.02.01 : INSTALLATION NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

A la suite du courrier de Madame Liliane RELION reçu le 24 juillet 2024 notifiant sa démission du Conseil municipal, ce dernier, à l'unanimité, prend acte de l'installation de Madame Nathalie TARDY épouse DEPREZ en qualité de conseillère municipale de la Commune Orchamps conformément à l'article L270 du Code électoral.

M. le Maire indique qu'il a eu Madame DEPREZ au téléphone et que cette dernière réfléchit actuellement au fait de rester ou non conseillère municipale d'Orchamps.

2024.10.02.02 : CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET ET SUPPRESSION D'EMPLOIS NON POURVUS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- la création à compter du 1^{er} décembre 2024 d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent correspondant au grade d'Adjoint technique à temps non complet pour 8/35^{ème} heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien dans différents bâtiments communaux comme la mairie, la salle des fêtes, les communs de bâtiments locatifs, ou, le cas échéant, l'état des lieux de la salle des fêtes, etc.

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 02 octobre 2024

- la création à compter du 1^{er} décembre 2024 d'un emploi permanent d'agent d'accueil et de gestion administrative correspondant à tous les grades du cadre d'emploi d'Adjoint administratif, à temps non complet pour 17/35^{ème} heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent d'accueil et de gestion administrative, avec notamment la gestion des CNI/ passeports, de différentes tâches administratives, etc.

Il précise que ces emplois pourront recourir, le cas échéant, à des heures complémentaires et être également occupés par un(e) agent(e) contractuel(le) recruté(e) par voie de contrat à durée déterminée.

M. le Maire indique que l'organisation des heures sera revue alors qu'une nouvelle personne sera recrutée.

M. BOUCARD demande la répartition des tâches pour le ménage des parties communes au 16, rue de la République. Elle regrette que le ménage n'y soit pas fait correctement.

Deux heures hebdomadaires sont allouées au ménage sur ce lieu.

M. le Maire dit qu'il recevra Madame BASSANG avec G. FIGARD pour parler des états qu'elle doit remplir.

2024.10.02.03 ETAT D'ASSIETTE DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total ¹ (m ³)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée et à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF	Volume estimé avant martelage (tiges, houppiers, taillis)
12 p	2025	2025			Amélioration feuillue	7.47	300
25 j	2025	2025			3 ^{ème} éclaircie	8.28	330
30 rl	2023	2025			Régénération secondaire	8.20	280

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ²	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat <u>BIBE</u>	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
12 p, 30 rl		12 p, 30 rl hêtres				12 p, 30 rl chêne	12 p, 30 rl chêne, hêtres

¹Volume total en m3 : volume estimé pour information. Tige + houppier + taillis

² BO (Bois d'œuvre) Feuillus, BIBE (Bois d'industrie- Bois énergie) Feuillus, BO Résineux, BIBE Résineux

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 02 octobre 2024

25 j					25 j		25 j
------	--	--	--	--	------	--	------

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
12 p, 30 rl hêtres	12 p, 30 rl hêtres	

J.P. BAUDOT évoque l'état d'assiette pour l'an prochain et la vente de bois de la parcelle n°29 qui s'est déroulée cette année et qui a rapporté 70 800 €.

2024.10.02.04 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TANDEM REPAS GROUPE DE MUSIQUE, JUMELAGE, JUS POMMES INAUGURATION DU CITY PARC

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 1638.20 € à l'association TANDEM pour la prise en charge par la Commune d'Orchamps du coût du repas et des boissons pour les membres du groupe de musique ayant donné une représentation lors du marché local du 13 septembre 2024, pour le dîner dans le cadre du comité de jumelage allemand, ainsi que l'achat de 6 cartons de jus de pommes bio pour l'inauguration du City parc du 14 septembre 2024.

M. le Maire évoque le bon retour du dîner/croisière à Besançon avec les allemands.

QUESTIONS DIVERSES

- Caméras de vidéosurveillance

M. le Maire explique la réflexion en cours pour installer des caméras à proximité du City parc, au camping et au stade où il y a déjà eu des dégradations.

N. JOLY indique qu'il faut installer des batteries lorsqu'il n'y a pas d'alimentation électrique et ajoute qu'il pourrait y en avoir également au jardin public.

M. BOUCARD évoque l'effet dissuasif des caméras.

M. le Maire indique que la gendarmerie souhaiterait voir des caméras sur certaines routes.

-Sans poubelle, la nature est plus belle

M. le Maire évoque ce slogan qu'il a vu dans le Morvan et souhaite mettre ce type de panneau sur l'île Cantara et au City parc.

N. JOLY montre la maquette envisagée pour le panneau pour le City parc.

M. le Maire évoque la réunion avec la famille Boissard pour l'achat d'une partie de leur parcelle pour créer un accès depuis la rue de la Résistance pour aménager l'îlot sous la gare. Deux places de parking leur seraient réservées pour accéder à leur terrain. Le prix d'achat à leur proposer est établi à 59 /61 €/ m².

M. le Maire évoque la relance des docteurs Deroche et Taieb pour acheter un terrain pour construire un cabinet médical. Les docteurs d'Orchamps ne semblent pas d'accords pour travailler ensemble dans une maison de santé pluridisciplinaire.

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 02 octobre 2024

M. le Maire évoque l'idée d'une maison de l'enfance sur l'îlot sous la gare.

M. le Maire parle de la cérémonie pour la prise commandement de la Major BESSE le 21 11 2024.

M. le Maire indique que la commune prendra à sa charge le pétillant pour les 50 ans du Foyer rural.

M. le Maire indique que la CCJN pourrait emménager dans ses nouveaux locaux à Orchamps fin 2025.

M. le Maire évoque l'invitation à Leutenbach le 26 06 2025 et propose d'offrir une œuvre réalisée par D. Mutel pour une enveloppe de 1500 € à 2000 €.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR LE FONDEMENT DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2024 08 : Location Maison de l'Air située 3, rue de la Liberté Madame Maryline KOEHLER et Monsieur Arthur BATY

Un bail de location est passé avec Madame Maryline KOEHLER et Monsieur Arthur BATY pour un loyer mensuel de 690 € (hors charges) à compter du 26 08 2024.

2024 09 : FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT CLOTURE BORDURE CANAL

Un contrat est passé avec FRANCE CLOTURE ENVIRONNEMENT pour un montant de 3 000 € HT poser une clôture de 50 ml en périphérie du city parc côté canal.

2024/10 : ROGER MARTIN ; REFECTION DE CHAUSSEES

Un contrat est passé avec l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 2 700 € HT pour réaliser la réfection ponctuelle de différentes rues.

2024/11 : CAUE DU JURA ; RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES EVOLUTION DES HALLES ET DE LA MAISON DU PATRIMOINE

Un contrat est passé avec le CAUE pour un montant de 2 650 € pour mener une réflexion quant à la restructuration de la Salle des fêtes et de l'aménagement de la place du Gevot, ainsi que l'évolution des Halles et de la Maison du patrimoine.

~

La séance est close à 20h45.

La Secrétaire de séance

Le Président de séance

M. BOUCARD

R.CHOPIN